



# Fédération CFDT Santé Sociaux SECTEUR PUBLIC

## Compte-rendu

### Compte-rendu de négociations du mardi 5 janvier 2010 - Fonction publique hospitalière -

La délégation CFDT était composée de Nathalie CANIEUX,  
Dominique COIFFARD et Liliane DASSIS  
Cette séance a été conduite par la Ministre de la santé, Mme Bachelot.

#### INTERVENTION DE MME BACHELOT

Dans son intervention, Mme Bachelot a retracé les contours de la négociation. Depuis 1992, les études des infirmières sont de trois ans, sans pour autant avoir la reconnaissance du niveau Licence. Mme Bachelot en a fait une priorité dès sa prise de fonction.

Aujourd'hui, les infirmières ont la reconnaissance du « grade Licence ». C'est une étape majeure. Ce sont quinze professions paramédicales qui intégreront le processus LMD. L'ensemble des professionnels en poste sont concernés, 310.000 paramédicaux.

#### Elle a insisté sur :

- les évolutions du milieu de la santé,
- la transformation des pratiques professionnelles,
- la place des professionnels,
- la continuité du service.

Tous ces changements conduiront à des débouchés, en termes de recherche et de doctorat. Cela devrait permettre aussi les pratiques avancées pour les Infirmières.

Les cadres sont les piliers de l'hôpital. Le rapport de Singly sur la mission des cadres a mis en évidence la nécessité de traiter cette question.

Pour la Ministre, cette réforme est complexe. Plusieurs ministères sont concernés : la santé, la recherche et l'université. C'est une construction à plusieurs acteurs.

Une des conséquences statutaires du protocole sera le passage en catégorie A en juillet 2012 avec un droit d'option :

- si le départ en retraite se fait à 55 ans, le reclassement se fera dans le NES en catégorie B,
- si le départ se fait à 60 ans, le reclassement se fera en catégorie A.

---

**Fédération CFDT des services de santé et services sociaux**

47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19 - Tél. 01 56 41 52 00 - Fax 01 42 02 48 08

Mèl : [federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr) – Site Internet : [www.sante-sociaux.cfdt.fr](http://www.sante-sociaux.cfdt.fr)

Extranet : [www.cfdt-sante-sociaux.net](http://www.cfdt-sante-sociaux.net)

Les conditions d'exercice ont été prises en compte avec le volet « amélioration des conditions de travail » qui comporte une négociation future sur la 2<sup>ème</sup> partie de carrière.

Les organisations syndicales ont été destinataires, fin décembre 2009, d'un projet de protocole. Depuis certaines avancées sont à prendre en compte :

- Le calendrier d'application a été resserré,
- L'indice sommital des cadres supérieurs a été revalorisé,
- Plusieurs groupes de travail se mettront en place en 2010 : la filière sociale, les administratifs et les cadres.

Un nouveau projet sera envoyé aux organisations syndicales en fin de semaine.

## **DÉBATS**

Chaque organisation syndicale a pris la parole pour exposer ses revendications.

Vous trouverez ci-joint la déclaration de la CFDT Santé-sociaux. Depuis l'arrêt des séances plénières, la CFDT Santé-sociaux a été reçue deux fois en bilatérale avec le cabinet de la Ministre, sans pour cela avoir de réponses.

Le protocole envoyé fin décembre 2009 a fait l'objet de remarques et de contre-propositions de notre part.

## **RAPPEL DES DERNIÈRES REVENDICATIONS CFDT SANTÉ-SOCIAUX :**

### Le calendrier :

- Mise en place du NES en juillet 2010 pour les trois filières,
- Passage en catégorie A pour les infirmières : le reclassement se fera en deux étapes, la première en octobre 2010 et la seconde 2013.

Dans le cadre du passage des autres paramédicaux, suite à la réingénierie des diplômes, le reclassement aura lieu en deux étapes, l'une en janvier 2011 et l'autre en 2013.

### Grilles catégorie A :

- IDE : indice brut de début de carrière 401, indice brut de fin de carrière 750,
- IBODE/PUER : indice brut de début de carrière 460, indice brut de fin de carrière 780,
- IADE : indice brut de début de carrière 466, indice brut de fin de carrière 821,
- Cadre de santé : indice brut de début de carrière 588, indice brut de fin de carrière 883,
- Cadre supérieur de santé : indice brut de début de carrière 660, indice brut de fin de carrière 966.

### Grilles NES :

- L'indice terminal brut 675 dès la mise en application du protocole.

### Ratio :

- Le ratio doit être calculé sur le corps et non plus sur les personnes remplissant les conditions d'accès au grade supérieur (promouvables),
- Le ratio doit être fixé en fonction de la taille de l'établissement.

### Reclassement :

- Sur les indices terminaux du NES, conserver l'ancienneté acquise dans l'échelon puis rajouter deux ans.

Filière socio-éducative :

- Nous ne pouvons pas laisser pour compte cette filière, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de la réingénierie, pour permettre la reconnaissance du diplôme à BAC+3, et de fait un passage en catégorie A.

TSH :

- Pas de ratio entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> grade,
- Un grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les TSH ayant des responsabilités d'encadrement.

ACH et SM :

- Remplacer le concours sur épreuve par un concours sur titre.

PARM :

- Reclassement en catégorie B sans concours pour les titulaires du grade.

Conditions de travail :

- Un des volets du protocole porte sur la seconde partie de carrière et l'amélioration des conditions de travail. Nous sommes les seuls à avoir proposé ces thématiques.

La contrepartie :

- La majoration de durée d'assurance (1 an pour 10 ans), nous continuons de revendiquer le maintien de cette majoration.

**RÉPONSES DE LA MINISTRE :**

De nouvelles propositions sont faites sur :

Le calendrier du reclassement en catégorie A aura lieu en décembre 2010 avec deux glissements mi 2012 et mi 2015. Pour les professionnels en attente de réingénierie, le reclassement dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) aura lieu en juillet 2011.

Le calendrier du reclassement dans le NES aura lieu en juin 2011.

Les grilles :

- En catégorie A, l'indice sommital brut du 2<sup>ème</sup> grade des infirmières passe de 720 à 730, gain de 10 points,
- Pour les cadres supérieurs, l'indice sommital brut passe de 857 à 901, gain 44 points.

Le régime indemnitaire :

- Le régime indemnitaire est reconduit. Il est à noter que certaines primes seront revalorisées car calculées sur les indices.
- Une nouvelle prime de tutorat est instaurée et serait attribuée pour les infirmières (en NES ou en catégorie A) qui encadrent plusieurs élèves sur le terrain. Son montant n'a pas été précisé.
- Pour les cadres, la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) sera mise en place. Un groupe de travail se réunira en 2010.

Les ratios :

- Un desserrement des ratios se fera dans le NES en 2011, 2012 et 2013.
- Pour les ACH passant du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> grade, le ratio passera de 6 à 20 % ; pour les ACH passant du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup>, le ratio passera à 15 %.
- Pour les secrétaires médicales passant du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> grade, le ratio passera de 6 à 12 %, et pour celles passant du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> grade, le ratio passera de 7 à 10 %.

## **CONCLUSION**

La présence de Mme la Ministre a permis, pour la première fois, d'avoir des réponses précises. Elles ne sont pas totalement à la hauteur de nos revendications, mais nous pouvons noter des avancées.

Suite aux échanges, le projet de protocole peut encore évoluer. Il nous sera transmis en fin de semaine.

Le projet de protocole parviendra aux syndicats départementaux en début de semaine prochaine pour avis. La décision de la Fédération Santé-sociaux sera prise lors du Conseil fédéral qui aura lieu les 26, 27 et 28 janvier 2010.